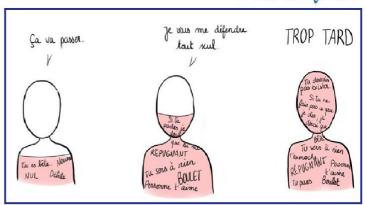


## HARCELEMENT SCOLAIRE "Leur Vie à Défendre"

La Vie à Défendre

« Si tu vois quelqu'un qui a des difficultés à se faire des ami(e)s, ou quelqu'un qui reste à l'écart à la cour de récréation car il n'a pas beaucoup d'ami(e)s, ou parce qu'elle est timide, voire parce qu'elle pense ne pas être assez belle ou ne pas porter des vêtements « à la mode » qui coûtent chers,



## **NOUS COMPTONS SUR TOI, TU AS LE POUVOIR D'AGIR**

Va lui dire « Bonjour » et dialoguer avec elle, ou – au moins – envoie-lui un petit sourire sincère quand tu la croiseras dans les couloirs de l'école.... Personne ne peut savoir ce que cette personne vit en dehors de l'école, et ta gentillesse pourrait faire une grande différence dans la vie de quelqu'un... Et si tu vois un enfant qui reste toujours à l'écart, va lui parler...»







Dans le cas où tu as connaissance avérée d'un harcèlement scolaire, n'hésite pas à en parler avec tes parents (ou au téléphone gratuit 3020) et à leur demander de porter plainte à la Gendarmerie en faisant rappel au :

Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

